

171449



## OBK TECHNOLOGIES

Mutuelle de Prévoyance et d'Action Sociales de Royal Air Maroc

Pour le compte de :  
Mme BOUABDELLAH CHRIFA  
V/REF ° 20232280023490

Identifiant adhérent : 0002408\_1949-

09-03\_CHRIFA

PEC : du 17/08/2023

Facture N° 1732/2023

Date : 19/10/2023

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT en DH	Montant HT en DH
2	Prothèses Auditives : COUNTOUR D'OREILLE NUMERIQUE MARQUE : OTICON REF: RUBY 2 BTE PP	9 000.00	18 000.00
		Montant HT en DH	18 000.00
		TVA en DH	0 (*)
		Montant payé par l'adhérent en DH	3 600.00
		PEC RAM en DH	14 400.00

OBK TECHNOLOGIES  
« AUDITEC »  
60 Av Hassan Souktani,  
Gauthier - Casablanca  
Tel : 05 22 20 38 43 / 05 22 27 33 86  
Fax : 0522 20 38 53 - GSM : 06 61 23 26 71

(\*) Vente exonérée en application des articles 91 du CGI-

Arrêté la présente facture à la somme de quatorze mille quatre cents dirhams hors taxe.

Banque : BMCE CENTRE AFFAIRE MAARIF BIR ANZARANE – CASABLANCA-

N° Compte : 011.780.0000.65.210.00.09327.94

IF : 03316451

Casablanca Maârif  
Casablanca ain chok

Rabat l'océan

Rabat agdal

El jadida

Tanger

Marrakech

Agadir

Oujda

Nador

Khouribga

Laâyoune

OBK Technologies Groupe

Siège 60, Av. Hassan Souktani - Casablanca • Tél.: 05 22 20 38 43 / 27 33 86 • GSM : 06 61 23 26 71

Compte Bancaire : BMCE : Centre d'affaires Maarif 011.780.00.65.210.00.09327.94

Attijariwafa Bank : Centre d'affaire Porte d'Anfa 007.780.00.04.09.500.00.02632.16

R.C. : 131401 • I.F. : 03316451 • Patente : 35545398 • CNSS : 6805876 • I.C.E : 000042832000067



## OBK TECHNOLOGIES

**Mutuelle de Prévoyance et d'Action Sociales de Royal Air Maroc**

Pour le compte de :

Mme BOUABDELLAH CHRIFA

V/REF ° 20232280023490

Identifiant adhérent : 0002408\_1949-

09-03\_CHRIFA

PEC : du 17/08/2023

Facture N° 1732/2023

Date : 19/10/2023

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT en DH	Montant HT en DH
2	Prothèses Auditives : COUNTOUR D'OREILLE NUMERIQUE MARQUE : OTICON REF: RUBY 2 BTE PP	9 000.00	18 000.00
		<b>Montant HT en DH</b>	<b>18 000.00</b>
		<b>TVA en DH</b>	<b>0 (*)</b>
		<b>Montant payé par l'adhérent en DH</b>	<b>3 600.00</b>
		<b>PEC RAM en DH</b>	<b>14 400.00</b>

OBK TECHNOLOGIES  
« AUDITEC »  
60 . AV Hassan Souktani ,  
Gauthier - Casablanca  
Tel : 05 22 20 38 43/05 22 27 33 86  
Fax: 0522 20 38 53 - GSM : 06 61 23 26 71

(\*) Vente exonérée en application des articles 91 du CGI-

**Arrêté la présente facture à la somme de quatorze mille quatre cents dirhams hors taxe.**

**Banque : BMCE CENTRE AFFAIRE MAARIF BIR ANZARANE – CASABLANCA-**

**N° Compte : 011.780.0000.65.210.00.09327.94**

**IF : 03316451**

**ICP : 000042832000067**

Les Centres Auditec

Casablanca Maarif

Casablanca aïn chok

Rabat l'océan

Rabat agdal

El jadida

Tanger

Marrakech

Agadir

Oujda

Nador

Khouribga

Laâyoune

*cpl/lfa*

Siège 60, Av. Hassan Souktani - Casablanca • Tél.: 05 22 20 38 43 / 27 33 86 • GSM : 06 61 23 26 71

Compte Bancaire : BMCE : Centre d'affaires Maarif 011.780.00.00.65.210.00.09327.94

Attijariwafa Bank : Centre d'affaire Porte d'Anfa 007.780.00.04.09.500.00.02632.16

R.C. : 131401 • I.F. : 03316451 • Patente : 35545398 • CNSS : 6805876 • I.C.E : 000042832000067

OBK Technologies Groupe

Le 17 août 2023

OBK TECHNOLOGIES ( AUDITEC )  
51 BIS AV. HASSAN SOUKTANI GAUTHIER  
CASA, 20000  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE**  
**Identifiant adhérent : 0002408\_1949-09-03\_CHRIFA**  
**N/REF : 20232280023490**  
**Adhérent : BOUABDELLAH CHRIFA**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de **CHRIFA BOUABDELLAH**.  
Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette  
prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 14400.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 3600.00 MAD

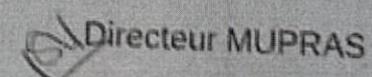
Validité de prise en charge : du 16-08-2023 au 16-11-2023.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de  
la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdelah. 49, Angle Rue Allal Benabdelah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à **CHRIFA  
BOUABDELLAH**.

'euillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Directeur MUPRAS

#### CONDITIONS ET MODALITÉS :

Règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.

Toute facture doit être accompagnée :

- ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
- ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
- ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
- ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).

Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.

Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

